

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2018 – 09 – 08 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME JOSE TOME MENDES POUR L'ALIGNEMENT DE LEUR PROPRIÉTÉ (21 RUE PAUL BATAILLE)**

L'an deux mil dix-huit, le vingt septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2018

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, François-Xavier RAHIER, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION**

Patrick MALVAES donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Monique POISSON donne procuration à Annie DUROUX

Nicole NUGEYRE donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Maryse LANDE donne procuration à David DELIGEY

Sylvie BANSARD donne procuration à Évelyne DONZEAUD

Michèle BOURGOIN donne procuration à Xavier PARIS

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Danièle DUBOURDIEU donne procuration à Bruno DUMONTEIL

Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

**Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance**

Madame et Monsieur José TOME MENDES sont propriétaires de la parcelle cadastrée section CA n°85, sise 21 rue Paul Bataille à Gujan-Mestras.

Madame et Monsieur José TOME MENDES voulant édifier une nouvelle clôture sur leur propriété ont sollicité les services de la Ville quant aux dispositions à suivre pour son alignement.

Pour ce faire et en application de l'emplacement réservé n°63 du PLU pour porter la voie à 10 m d'emprise, Madame et Monsieur José TOME MENDES doivent donc céder à la Ville de Gujan-Mestras une emprise de terrain de 28 m<sup>2</sup>.

Le Cabinet de géomètres-Experts, SARL AUIGE, a été chargé de délimiter la surface concernée.

La valeur de ladite emprise a été estimée à 220 €/m<sup>2</sup> soit pour la totalité de l'emprise à 6 160 €.

Je vous invite donc:

- A accepter le principe d'acquisition par la ville de cette emprise de terrain pour un montant de 6 160 euros;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir;
- De confier à Maître DUCOURAU, notaire à Gujan-Mestras, la rédaction de l'acte.

Tous droits, frais et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le 25 septembre 2018  
GUJAN-MESTRAS le 25 septembre 2018